Association AJC pour les droits des victimes des violences morales intrafamiliales

AJC, association reconnue d’intérêt général, œuvre depuis 1999 pour la défense des droits des victimes de **violences morales intrafamiliales** (violences psychologiques, manipulation, harcèlement).
Pionnière en France, elle a développé une **approche psycho-juridique intégrée**, qui articule **reconstruction psychologique** et **accompagnement en stratégie et positionnement juridique**.
Ses **psychologues**, formées aux **thérapies du trauma (TCC, EMDR, ICV)** et à la **compréhension du cadre juridique**, aident les victimes à se reconstruire, à clarifier leurs choix et à se préparer aux démarches.
Elles travaillent en **coopération étroite avec des juristes**, afin d’assurer la cohérence et la sécurité du parcours d’accompagnement.
AJC mène également des **actions de recherche, de plaidoyer et de sensibilisation**, et propose des **formations professionnelles** destinées aux acteurs de la justice, de la santé et du secteur social.

Coordonnées

1 Place Charles de Gaulle - Mairie de Maurepas
78310
Maurepas
associationajc@orange.fr
01 30 51 48 56
Liens utiles
Site AJC
LinkedIn AJC